

Présentation synthétique du budget primitif 2018



478 000 000 €
BUDGET PRIMITIF

Le projet de budget primitif 2018 s'élève à **478 M€**, soit **-0,9%** compte tenu du changement de périmètre lié au transfert de la compétence « Transports » à la Région.

Il est marqué par **le maintien d'un objectif élevé du niveau d'investissement** (110 M€), qui intègre la poursuite des opérations d'envergure comme le Village Alzheimer, le déploiement du plan très haut débit, le futur collège d'Angresse, et les études du contournement routier du port de Tarnos. Cet effort d'investissement s'accompagne d'une **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, d'un **maintien du taux de la taxe foncière** et d'une **baisse du recours à l'emprunt**.

LES DÉPENSES

L'INVESTISSEMENT : 110 M€

- **Les équipements directs de la collectivité** : **58,2 M€** dont la voirie (22,1 M€), les collèges (16,5 M€), et le Village Alzheimer (12,6 M€)
- **Les interventions en faveur des partenaires** : **34,8 M€** intégrant la poursuite des efforts engagés en faveur du développement du territoire avec notamment le **plan très haut débit** (déploiement fibre optique), et les actions menées en faveur de **l'économie sociale et solidaire**. Le soutien à la filière avicole (biosécurité) est réaffirmé avec en point de mire la pose de la première pierre de **l'Agrocampus sur le technopôle Agrolandes**, et le **Dispositif Agrilocal**.
- **Le remboursement du capital de la dette** : **17 M€**

LE FONCTIONNEMENT : 368 M€

(-1,2 % en raison notamment de l'impact du transfert à la Région des transports scolaires et interurbains) Elle évolue globalement de **+1,6 %** (après neutralisation du transfert de compétence transport).

- **La Solidarité départementale** : **216,3 M€** avec :

- ◊ Les **allocations individuelles de solidarité** pour **101,6 M€** (+1,4 %) :
 - **47,5 M€** en faveur de l'**Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**
 - **45,3 M€** en faveur du **Revenu de Solidarité Active (RSA ALLOCATIONS)**
 - **8,8 M€** pour la **Prestation de Compensation du Handicap (PCH)**
- ◊ Les **autres domaines d'interventions de la solidarité** pour **114,7 M€** (+4 %) comprenant : le secteur **Enfance, Famille** (dont assistants familiaux) (46,7 M€), les actions en faveur des **Personnes Handicapées** (34 M€), des **Personnes Agées** (24,3 M€) et du **logement social et de la lutte contre les exclusions** (9,7 M€).

L'Aide Sociale globale (y compris frais de personnel) représente près de 64% du budget de fonctionnement.

◊ Les intérêts de la dette pour emprunt : **1,9 M€** (2,6 M€ en 2017)

◊ Les autres charges de fonctionnement (masse salariale - y compris aide sociale - moyens généraux, frais d'entretien, services extérieurs, contributions... s'établissent à **149,7 M€** soit **-6,1%**.

Ces crédits tiennent compte du transfert à la région de la compétence transports scolaires, ferrés et interurbains.

LE FINANCEMENT

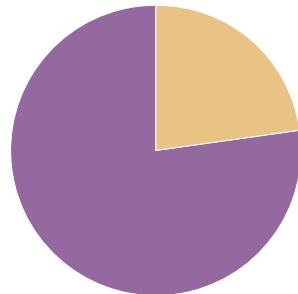
DONT

- Le **recours** prévisionnel à l'**emprunt : 54,4 M€** (66,5 M€ en 2017)
- Les **dotations de l'Etat** (DGF, DGD) : **61 M€** (idem montant notifié 2017)
- La **fiscalité indirecte : 179,6 M€** (165,9 M€ en 2017) dont **droits de mutation** (80 M€), et **fiscalité transférée** TICPE TSCA (85,7 M€)
- La **fiscalité directe** (taxe foncière) et **ressources assimilées** (cvae, ifer, dcrtsp...) : **120,2M€** (117 M€ en 2017) **sans augmentation de la pression fiscale**. Il est à noter que le produit de la taxe foncière/habitant 2017 est de 165 € pour les Landes contre 211 € en moyenne régionale.

Présentation synthétique du budget primitif 2018



478 000 000 €
BUDGET TOTAL

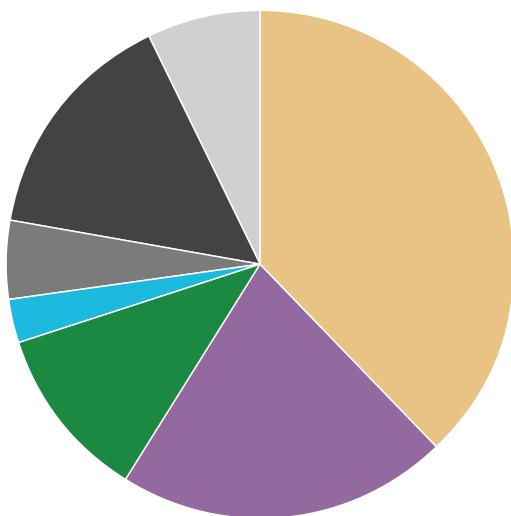
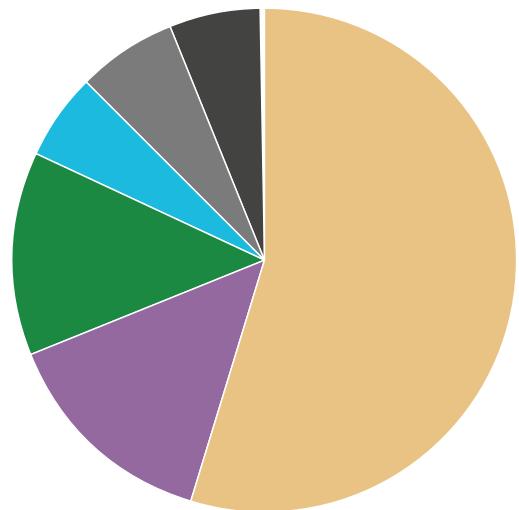


**RÉPARTITION
PAR GRANDE MASSE**

- INVESTISSEMENT
110M€ soit 23%
- FONCTIONNEMENT
368M€ soit 77%

**RÉPARTITION
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
APRÈS RÉPARTITION DES DÉPENSES
NON FONCTIONNELLES**

- | Secteur d'activité | Montant | Pourcentage |
|---|---------|-------------|
| SOLIDARITÉ | 262M€ | 55% |
| ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS
CULTURE | 68M€ | 14% |
| RÉSEAUX INFRASTRUCTURES | 62M€ | 13% |
| AGRICULTURE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET LOCAL TOURISME | 27M€ | 6% |
| ENVIRONNEMENT SÉCURITÉ | 31M€ | 6% |
| ADMINISTRATION GÉNÉRALE | 28M€ | 6% |



FINANCEMENT

- FISCALITÉ INDIRECTE ET FISCALITÉ TRANSFÉRÉE
180M€ soit 38%
- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AU FONCTIONNEMENT
102M€ soit 21%
- EMPRUNTS
54M€ soit 11%
- SUBVENTIONS ET PARTICIPATION À L'INVESTISSEMENT
13M€ soit 3%
- AUTRES (RECOUVREMENTS, AIDE SOCIALES, PRODUITS GESTION COURANTE...)
24M€ soit 5%
- FISCALITÉ DES PARTICULIERS
70M€ soit 15%
- AUTRES CONTRIBUTIONS DIRECTES
35M€ soit 7%

Principaux indicateurs et ratios financiers

ENDETTEMENT ET SOLDES PRÉVISIONNELS DE GESTION	LANDES		MOYENNE*		
	BP 2018 POP 416 642*	Pour mémoire BP 2017 POP 414 090**	Région Nouvelle-Aquitaine	Strate Pop 250 à 500 000 Hab.	Nationale Métropole Hors Paris
L'encours de la dette pour emprunts	451 €	458 €	570 €	577 €	532 €
L'annuité de la dette CAPITAL+INTÉRETS	45 €	45 €	64 €	69 €	63 €
Le taux d'endettement ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	46,8%	48,1%	59,0%	56,9%	55,9%
La capacité de désendettement ENCOURS DE LA DETTE / ÉPARGNE BRUTE	5,0	7,1	8,7	8,6	7,7
La charge de la dette ANNUITÉ DE LA DETTE / RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	4,7%	4,7%	6,6%	6,8%	6,6%
L'épargne brute EXCÉDENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT APRÈS DÉDUCTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	90 €	64 €	66 €	67 €	69 €
L'épargne nette ÉPARGNE BRUTE DIMINUÉE DU REMBOURSEMENT DE LA DETTE	50 €	26 €	14 €	12 €	18 €

LES PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS	LANDES		MOYENNE*		
	BP 2018 POP 416 642*	Pour mémoire BP 2017 POP 414 090**	Région Nouvelle-Aquitaine	Strate Pop 250 à 500 000 Hab.	Nationale Métropole Hors Paris
Dépenses réelles de fonctionnement ⁽¹⁾ sur population	873 €	889 €	901 €	948 €	883 €
Contributions directes ⁽³⁾ sur population	214 €	208 €	258 €	270 €	286 €
Recettes réelles de fonctionnement sur population	963 €	953 €	967 €	1 015 €	952 €
Dépenses d'équipement brut ⁽²⁾ sur population	142 €	131 €	99 €	115 €	101 €
Dépenses de personnel ⁽⁴⁾ sur dépenses réelles de fonctionnement	22,4%	21,9%	20,9%	22,4%	21,1%
Dépenses de fonctionnement ⁽¹⁾ et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	94,9%	97,3%	98,6%	98,9%	98,1%
Dépenses d'équipement brut ⁽²⁾ /recettes réelles de fonctionnement	14,8%	13,8%	10,2%	11,3%	10,6%

Sources : INSEE : population totale en 2018 - année de référence 2015, DGCL : « les budgets primitifs 2017 » (population totale en 2017 - année de référence 2014).

* NB . Dans le cadre de ses publications, la DGCL a modifié ses modalités de calcul des ratios comparatifs avec la prise en compte des travaux pour compte de tiers, et des travaux en régie (pour certains ratios), et la prise en compte simplifiée (charge ou recette nette) des données ayant une incidence simultanée sur les dépenses et recettes de fonctionnement (après déduction des chapitres d'atténuation).

(1) prise en compte des données nettes des dépenses et recettes de fonctionnement (utilisation des débits et crédits nets)

(2) Les dépenses d'équipement incluent : les immobilisations, les travaux pour compte de tiers

(3) Contributions directes (Taxe foncière, CVAE non compris compensation Région transfert transports, IFER)

(4) A noter que le Département des Landes est l'employeur direct de la majorité des assistants familiaux (contrairement aux autres départements qui font appel à des structures gestionnaires) : leur rémunération impacte les dépenses de personnel. Pour les autres départements, ces charges se retrouvent sur les prix de journée dans la rubrique « autres charges d'activité ».

En raison de ces diverses modifications, les résultats produits par la DGCL ne sont pas strictement comparables avec les exercices antérieurs.

Les actions en faveur de personnes âgées



DÉPENSES
87 713 084 €

40 000

**LANDAIS ÂGÉS DE PLUS
DE 75 ANS**

**90 000
EN 2040**



5 654

**BÉNÉFICIAIRES DE
L'APA À DOMICILE**



4 680

**BÉNÉFICIAIRES DE L'APA
EN ÉTABLISSEMENT**

L'année 2018 sera celle de la concrétisation des projets innovants du Conseil départemental, en concertation avec les représentants des personnes âgées et leurs familles : le Village Landais Alzheimer, l'arrivée du numérique chez les personnes âgées, la prévention de la perte d'autonomie.

Un des objectifs prioritaires de la politique d'accompagnement des personnes âgées est la prévention de la perte d'autonomie ; il s'inscrit dans le cadre de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.



XL PREMIÈRE PIERRE DU VILLAGE LANDAIS ALZHEIMER LE 14 MAI

Ce projet va rentrer dans une nouvelle phase : les travaux ont commencé et la pose de la première pierre prévue le 14 mai 2018 va permettre à tous les acteurs de se rendre compte de l'importance et de l'originalité de ce projet.

Le groupe des bénévoles est toujours en alerte et prêt à s'investir dans des accompagnements diversifiés et personnalisés.

Le projet de recherche va être rédigé dans le cadre d'une convention avec l'Université de Bordeaux. Pour poursuivre ce projet, il est nécessaire d'inscrire les crédits relatifs au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP). Aussi, une subvention de 20 000 € sera versée au GIP Village Landais Alzheimer pour les dépenses de l'année 2018, qui comprendront notamment le paiement du dossier de recherche. Par ailleurs, le recrutement d'un préfigurateur va être lancé par le Conseil départemental. Il aura notamment pour mission de proposer l'organisation générale du Village et de préparer le projet de fonctionnement. Dans le cadre de la désignation du projet lauréat pour la construction du Village Landais Alzheimer et des études engagées par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération, 12 600 000 € de crédits sont inscrits au budget 2018 sur un montant global de 25 400 000 €.

XL LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU MIEUX VIEILLIR

L'expérimentation engagée par la voie d'une convention de recherche et de développement puis poursuivie par un avenant se terminera en juin 2018. Le principe de l'exploitation du dispositif par une société d'économie mixte à objet unique a été validé lors de la séance du 9 février 2018. Au cours de la DM1-2018, le choix définitif des actionnaires sera effectué et les produits modélisés notamment dans leurs aspects techniques et financiers.

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Toute personne âgée résidant en France, qui se trouve dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie liées à son état physique ou mental, a droit à une Allocation Personnalisée d'Autonomie permettant une prise en charge adaptée à ses besoins. L'APA peut être versée à une personne âgée qui vit à son domicile ou à une personne âgée accueillie dans un établissement.

Au 31 décembre 2017, 10 334 personnes âgées bénéficiaient de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie dans le département. (10 216 au 31/12/2016) : 5 654 bénéficiaires de l'APA à domicile, 4 680 de l'APA en établissement. 2 000 emplois dans le département relèvent de l'APA soit 1 250 équivalents temps plein. Pour le financement de cette allocation, le Département a prévu 47 473 000 € de crédits.

RENFORCER L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT

En 2018, le Département poursuivra l'effort de soutien aux opérations réalisées dans les établissements (plus de 3,3 M€ de crédits en 2018) avec pour objectif de rechercher une amélioration de l'accueil et de la prise en charge des résidents : augmentation du nombre de places, adaptation et diversification des prises en charge, avec la création de places d'accueil spécifique « Alzheimer », de places d'accueil de jour et d'hébergement temporaire.

7 établissements sont concernés par une opération de construction, de réhabilitation ou de travaux de mise en conformité et bénéficieront en 2018 d'une aide du Département ; 6 établissements vont pouvoir mener des opérations de petits travaux, 4 établissements seront aidés pour acquérir ou renouveler leur équipement mobilier et 2 établissements sont concernés par une nouvelle autorisation de programme pour mener à terme leur opération immobilière.

Le Département poursuit par ailleurs sa politique de modération des prix de journée et donc du coût du financement restant à charge pour les personnes âgées et leurs familles.

RÉFORME DE LA TARIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS

Le Département a décidé de surseoir à l'application de cette réforme le temps de réaliser une étude qui permettra de prendre les décisions les plus justes possibles pour les établissements. 100 000 € sont inscrits au budget. Cette étude portera notamment sur la réalité de la trésorerie, sur les réserves et sur les besoins financiers en lien notamment avec d'éventuels projets immobiliers ; elle devra également explorer les voies d'une mutualisation adaptée aux territoires conformément au schéma départemental.

MAINTENIR LA QUALITÉ DES SERVICES À DOMICILE

Parallèlement à l'amélioration de la prise en charge en établissement, le Département, responsable du financement et du contrôle des services d'aide à domicile, est attentif à la qualité du service rendu au domicile des personnes âgées. À cette fin, il accompagne les services employeurs - publics et associatifs - dans leurs projets de modernisation et de renforcement de leur professionnalisation. 531 000 € sont inscrits au budget pour ces actions.

9 500 PERSONNES BÉNÉFICIENT DU SERVICE DE TÉLÉALARME

Créé en 1986, le Service Départemental de Téléalarme (150 000€ de budget en 2018) dessert 7 549 foyers contre 7 378 en 2016. Le dispositif couvre, compte tenu du nombre important de couples bénéficiaires, plus de 9 500 personnes de plus de 60 ans, soit 9 % de cette catégorie d'âge dans le département. Le doyen des bénéficiaires est âgé de 106 ans. En 2017, 1 526 installations ont été réalisées contre 1 420 en 2016. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes a fait 3 776 interventions.

Les actions en faveur des personnes handicapées



DÉPENSES
42 776 462 €



32 721
PERSONNES
HANDICAPÉES
ONT UN DROIT
OUVERT AUPRÈS
DE LA MLPH



PLACES D'ACCUEIL
EN ÉTABLISSEMENT
1 295

...SOIT +2 240
PAR RAPPORT AU BP 2017
(8 % DE LA POPULATION
LANDAISE)

Le Département propose de développer une initiative particulièrement innovante et collaborative dans la prise en charge de l'autisme, pour un accompagnement des jeunes autistes de 15 à 25 ans et de leurs familles. Par ailleurs la prise en charge des personnes handicapées en situation de grande vulnérabilité sera renforcée, à travers notamment de solutions d'hébergement et la poursuite du dispositif d'orientation permanent à la Maison landaise des personnes handicapées. À noter que des travaux seront réalisés pour créer 15 places dans une unité de vie médicalisée au Foyer pour adultes handicapés moteurs de Soustons. Plus généralement, des efforts seront entrepris pour diversifier les types d'accompagnement et améliorer les conditions d'accueil, notamment à Mont-de-Marsan, avec la reconstruction du site géré par l'ADAPEI.

XL UNE INITIATIVE POUR LES JEUNES AUTISTES ET LEURS FAMILLES

Malgré les progrès réalisés dans ce domaine, malgré la création de services pour les enfants, l'accompagnement des jeunes autistes et de leurs familles n'est pas à la hauteur des attentes de la société. Face à ce constat partagé par l'ensemble des partenaires et associations réunis le 8 janvier dernier, il apparaît nécessaire de prendre une initiative collective : « chacun sa vie, chacun sa réussite ».

Ce projet s'articule autour de 3 dispositifs :

- un hébergement à vocation inclusive pour 15 jeunes de 15 à 25 ans,
- une structure d'accueil de jour et un espace répit,
- des ressources pour les familles.

Une journée départementale de réflexion sera organisée le 23 avril prochain à Mont-de-Marsan en collaboration avec l'Association de recherche de Castillon.

XL MAISON LANDAISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Au 30 septembre 2017, près de 33 000 personnes handicapées avaient un droit ouvert auprès de la Maison landaise des personnes handicapées (MLPH).

Le financement du fonctionnement de la MLPH, constituée sous la forme d'un groupement d'intérêt public, est assuré principalement par le Département. Le budget 2018 prévoit une subvention de fonctionnement de 150 000 € à laquelle s'ajoute la participation du Département au Fonds de compensation du handicap (35 000 €).

Par ailleurs est prévue une subvention de 50 000 € à la Mutualité Française qui met des agents à disposition de la MLPH.

XL PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP

En 2017, le département comptait 1 259 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile, contre 1188 en 2016. Le nombre de bénéficiaires augmente régulièrement depuis la mise en place de la PCH en 2006. Le budget 2018 prévoit 8 837 000 € en dépenses et 3 048 000 € en recettes émanant de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Par ailleurs, sont inscrits 570 000 € au titre de l'aide-ménagère et 1 000 000 € au titre de l'allocation compensatrice de tierce personne.



CARTE MOBILITÉ
INCLUSION (CMI)
3 000 DEMANDES
TRAITÉES

XL CARTE MOBILITÉ INCLUSION

La loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique modifie les compétences et procédures de délivrance des cartes pour les personnes handicapées. Le Département délivre depuis 2017 la Carte Mobilité Inclusion (CMI) en remplacement des cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité. 3 000 demandes ont déjà été traitées.

XL ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT

On compte dans les Landes 1 295 places d'accueil avec un encadrement professionnel représentant 637 équivalents temps plein. Le budget 2018 prévoit 31 350 000 € pour le financement de la vie en établissement, en tenant compte des évolutions des prix de journée et de la mise en œuvre de nouveaux projets.

La réhabilitation des établissements se poursuit. 400 000 € sont prévus pour améliorer la qualité de l'accueil dont 100 000 € versés au Centre hospitalier de Mont-de-Marsan pour la Maison d'enfants à caractère social avec soins intégrés (MECSSI), qui accueillera 12 jeunes souffrant de troubles psychologiques lourds.

À noter aussi la reconstruction à Mont-de-Marsan et Saint-Paul-lès-Dax des deux maisons d'enfants à caractère social gérées par l'Association de sauvegarde et d'action éducative des Landes (ASAEL).

XL LES JARDINS DE NONÈRES

Près d'une centaine de travailleurs handicapés sont accueillis à l'entreprise adaptée départementale et à l'établissement de services d'aide par le travail des Jardins de Nonères. En 2018, le Département souhaite rassembler les ressources autour du handicap adulte et de la problématique emploi sur le site de Nonères.

Une étude de programmation est en cours, afin de définir les besoins et proposer un espace d'accueil et de travail commun qui réponde le mieux possible aux attentes du personnel et des usagers.

XL HANDILANDES DU 6 AU 10 JUIN



Handilandes 2016 ©S.Zambon/Dpt40

Les journées Handilandes 2018 auront lieu du 6 au 10 juin à Pontonx-sur-l'Adour, Vieux-Boucau, Soustons et Mont-de-Marsan. Mariant activités sportives, rencontres culturelles et forum, cette manifestation unique en France par son ampleur, vise la mixité des publics. À noter qu'une journée sera dédiée à l'insertion professionnelle des personnes handicapées et à la présentation d'animations culturelles par différents établissements.

Les actions en faveur de l'enfance



DÉPENSES TOTALES
PRÉVUES
46 505 070 €

Dès les premières années de la vie, le Conseil départemental intervient à travers la protection maternelle et infantile : accompagnement des parents pendant la grossesse puis suivi des premières années de l'enfant. La PMI intervient également dans les centres de planification pour des consultations médicales et informe les élèves du second degré sur la sexualité et la contraception.



©Shutterstock

XL ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

À ce jour, il existe 8 640 places d'accueil de la petite enfance, dont 7 206 chez les assistants maternels agréés et 1 434 en établissement d'accueil collectif et familial. En 2018, 50 places supplémentaires en établissement seront financées, soit 839 000 € en fonctionnement et 34 320 € en investissement. A cela s'ajoutent 35 000 € pour le fonctionnement de la crèche Câlin-Câline à Mont-de-Marsan et 35 000 € pour le CCAS de Dax qui gère quatre établissements dans le cadre de la politique de la ville. Enfin, 25 000 € seront attribués à une micro-crèche qui accueille à Saint-Paul-lès-Dax des enfants handicapés.

XL PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Ce budget prévoit 235 000 € pour les actions des centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), le suivi médico-social des femmes enceintes et l'accompagnement des jeunes enfants et de leurs parents. En complément, 300 000 € sont prévus pour le Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) du Centre hospitalier de Dax, qui assure un suivi des enfants de moins de 6 ans présentant des difficultés psychiques, des pathologies mentales, motrices, neurologiques, sensorielles.

PROTECTION DE L'ENFANCE

En 2017, 908 signalements d'informations préoccupantes ont concerné un mineur, contre 878 en 2016. Les informations préoccupantes peuvent transiter également par le numéro vert « SOS Enfance Maltraitée », le 119, pour lequel 17 000 € de crédits sont inscrits au budget. 3 570 000 € seront consacrés à la prise en charge des interventions en milieu familial. Le Département emploie 381 (sur 431) assistants familiaux, soit une dépense de 14 711 000 €. 14 702 000 € sont prévus pour les MECS (Maison d'enfants à caractère social) avec une ouverture prévue à Mont-de-Marsan au 2^e semestre 2018. 363 000€ de frais divers (frais périscolaires, prix et récompenses, frais médicaux, etc) sont dédiés aux dépenses de fonctionnement auxquels il convient d'ajouter 350 000 € d'aides aux jeunes majeurs. Il est également prévu 73 540 € de subventions aux associations intervenant dans la protection de l'enfance.

MINEURS NON ACCOMPAGNÉS



Accueil de mineurs non accompagnés à la MECS de Tarnos ©S.Zambon/Dpt40

Sujet d'actualité majeur qui préoccupe la collectivité et pour lequel les réponses du Gouvernement ne sont aujourd'hui pas satisfaisantes. L'accueil des mineurs non accompagnés devient un élément conséquent de la politique en faveur de la protection de l'enfance. Les professionnels, les associations et les élus se mobilisent pour permettre un accueil digne et humain de ces mineurs. Le Département des Landes est exemplaire en la matière. Cependant, il est difficile d'assumer une défaillance de l'État. Ces mineurs relèvent du droit d'asile et d'une politique d'immigration nationale, pour lesquels les moyens ne sont pas à la hauteur. Le Conseil départemental est aujourd'hui confronté à une hausse d'activité considérable, à la recherche et à la diversification de capacités d'accueil. Entre le 1^{er} janvier 2017 et le 13 novembre 2017, 81 jeunes ont dû être mis à l'abri, contre 10 en 2015 et 5 en 2016.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE

Cet établissement public est composé de plusieurs structures accueillant des enfants et jeunes adultes, soit en difficultés sociales et familiales, soit ayant des troubles du comportement ou de l'efficience intellectuelle. Au global, plus de 900 jeunes sont accompagnés par plus de 270 professionnels.

Le CDE gère 4 budgets annexes dont celui du centre familial (dotation de 1 374 945 €) et celui du foyer de l'enfance (dotation de 3 399 989 €).

Les actions en faveur des **l'insertion et la lutte contre les exclusions**



DÉPENSES
53 775 302 €



**FOYERS BÉNÉFICIAIRES
DU RSA AU 30 SEP. 2017**
7 744



FINANCEMENT DU RSA
45 316 000 €



**ACTIONS D'INSERTION
DANS LE CADRE DU PDI**
2 047 800 €

Le Département travaille à l'insertion et à la lutte contre la précarité selon 3 priorités : l'insertion professionnelle, l'insertion par l'activité économique (notamment grâce aux structures de l'économie sociale et solidaire) et l'insertion sociale pour les plus démunis. Le plus gros poste de dépenses pour le Département reste le RSA : 7 744 bénéficiaires et une dépense de 45 316 000 €.

Le Département poursuit la dématérialisation de la procédure d'instruction du RSA, tout en engageant un accompagnement des instructeurs dans les territoires. Il est rappelé qu'entre 2013 et 2017, on décompte 75 millions d'euros de dette cumulée par l'Etat à l'endroit du Département des Landes.

Parallèlement à la gestion du RSA, le Département définit une politique d'insertion à travers 2 outils : la Pacte territorial d'insertion (PTI) et le Programme départemental d'insertion et de lutte contre la précarité (PDI). Le Fonds Social Européen sera également de nouveau mobilisé.

À noter le partenariat renforcé avec Pôle Emploi : 6 conseillers affectés sur tout le territoire pour lever les freins à l'emploi. 300 personnes sont en cours d'accompagnement, 341 sont sortis du dispositif, dont 53 % vers un emploi ou une formation qualifiante.

XL PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

Trois axes de travail ont été retenus pour un peu plus de 2 M€ :

- L'insertion professionnelle dans le cadre d'accompagnements des publics les plus éloignés de l'emploi,
- La poursuite des actions d'insertion par l'économique renforçant les richesses des territoires,
- La poursuite des dispositifs d'insertion sociale dans un souci de proximité, de partenariat et de prise en compte de l'individu dans sa globalité.

Concernant l'intégration des clauses sociales dans les marchés, 7 400 heures ont été réalisées depuis le 1^{er} janvier 2017. 12 000 heures restent à réaliser. En 2018, 2 projets de chantiers formation seront soutenus à Saint-Pierre-du-Mont (quartier de la Moustey) avec 12 stagiaires et à l'Agglomération du Grand Dax avec 10 stagiaires.

XL LA BAISSE DRASTIQUE DES CONTRATS AIDÉS PAR L'ÉTAT

Les nouvelles dispositions gouvernementales provoquent une baisse drastique des contrats aidés financés par l'Etat dont bénéficiaient les personnes les plus éloignées de l'emploi. Globalement il est prévu 200 000 contrats aidés en 2018 contre 310 000 en 2017 et 459 000 en 2016. La prise en charge de l'Etat pour ces contrats diminue également et est ramené à 50 % du SMIC en moyenne contre 70 % auparavant.

Le Département a prévu un budget de 700 000 € afin de poursuivre la gestion de ces contrats aidés.



Rénovation du four à pain à Hontanx par l'association Les Ardits ©S.Zambon/Dpt40

XL INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Les moins de 25 ans restent les premières victimes du chômage. Le Département soutient la création d'emplois à travers le dispositif « emplois d'avenir », accompagne la Mission locale, propose la Garantie Jeunes, accompagne la formation, aide au logement et à la prévention... La Mission locale, financée à hauteur de 420 000 €, regroupe 60 professionnels répartis sur le territoire qui interviennent dans les domaines du logement, de la mobilité, de la santé, etc. et qui proposent un accompagnement vers l'emploi : 1550 contrats ont été signés entre janvier et septembre 2017, 480 jeunes ont été accompagnés à la formation et plus de 80 contrats vers l'alternance ont été signés.
À noter par ailleurs que 630 jeunes bénéficient de la Garantie Jeunes.

XL ASSOCIATION TEC GE COOP

À côté des dispositifs facilitant l'insertion des jeunes en difficulté, l'association Tec Ge Coop propose des parcours d'accompagnement personnalisés pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, en situation de fragilité (bénéficiaires de minima sociaux, moins de 26 ans, plus de 50 ans, inactifs...). 1 300 personnes ont été accueillies en 2017. Le Département soutient les activités globales de cette association à hauteur de 935 000 €.

XL FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX FAMILLES

Le Fonds départemental d'aide aux familles regroupe depuis 2005 les fonds sociaux décentralisés. Il a pour objet d'aider financièrement les personnes et les familles les plus en difficulté. Plusieurs types d'aides peuvent être apportés : aides au logement, aux impayés d'énergie, en faveur des enfants, en cas d'accidents de parcours. Au 30 septembre 2017, 3 775 foyers ont bénéficié d'une aide financière. 2 554 000 € sont prévus au budget pour la poursuite de ce dispositif.

XL PARTICIPATION À UNE ÉTUDE POUR LE REVENU DE BASE

Avec 12 autres Départements, le Conseil départemental des Landes participe à hauteur de 7 000 € à une étude sur le revenu de base. Cette étude sera focalisée sur deux secteurs particuliers : les petites retraites et les pensions de réversion. Le Département constate, en tant que chef de file des solidarités, des situations de pauvreté et des accès aux droits complexes. La participation à cette étude permet d'engager une réflexion sur la substitution des diverses allocations existantes vers un revenu de base qui faciliterait les projets de vie.

Les actions en faveur du logement



DÉPENSES TOTALES
4 397 220 €



**CONSTRUCTION
DE RÉSIDENCES
AUTONOMIE**
800 000 €



**LOGEMENTS SOCIAUX
DÉPARTEMENTAUX
À CE JOUR**
PRÈS DE 12 000

Malgré un contexte de diminution sans précédent des crédits dédiés au logement social dans la Loi de Finances 2018 et des perspectives inquiétantes sur l'organisation du secteur dans le cadre de la future loi logement, le Département des Landes souhaite accentuer son action pour favoriser la production de logements sociaux.

Au-delà des inquiétudes largement partagées par l'ensemble des acteurs, comme en témoignent les interventions lors de la session consacrée au logement social du 6 novembre 2017, il poursuivra la mise en place d'outils pour produire plus de logements, en concertation avec les territoires, les bailleurs sociaux et les bénéficiaires.

Par ailleurs, suite à la signature d'une convention entre le Département et les six bailleurs sociaux intervenant sur notre territoire, il pourra garantir à hauteur de 50 % des prêts consentis pour la réalisation de logements sociaux par les organismes gestionnaires, hors XL Habitat.

Le lancement d'un Plan départemental de l'habitat en 2018 sera l'occasion, sur la base d'un diagnostic partagé, de définir les objectifs et la stratégie pour répondre aux besoins importants des citoyens landais en matière de logement.

XL 348 LOGEMENTS SOCIAUX EN CONSTRUCTION

Le Département poursuit sa stratégie de constitution d'une réserve publique foncière, pour réserver des terrains et maîtriser les coûts. Cela se fait à travers un outil, l'EPFL, qui possède au 31 décembre 2017, 154 hectares pour un patrimoine de 25 M€. Pour 2018, l'aide départementale s'élève à 750 000 €.

Le Département apporte également son soutien aux opérations de logement social à hauteur de 2 119 200 €. Cela représente 348 logements en construction pour 1 183 200 € et 144 logements en réhabilitation pour 936 000 €.

XL PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT

La mise en place du Plan départemental de l'habitat (PDH) comprendra deux étapes :

- un diagnostic partagé ;
- la rédaction d'un document d'orientation comprenant les principes et les objectifs permettant de définir les actions à mettre en place pour répondre aux besoins en logements.

Parmi les autres actions du Département en faveur du logement sont prévues :

- le soutien aux associations (633 020 €), 15 000 € de subvention à la CAF qui réalise des missions d'état des lieux lorsque le Fonds d'aide aux familles est sollicité.
- 38 000 € d'aides aux familles en difficulté afin de leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir, de prendre en charge partiellement des factures impayées d'énergie et d'eau.

Enfin, il est à noter pour 2018, 800 000 € pour la création de résidences autonomie. Ce sont des logements pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Ils sont construits à proximité des commerces, des transports et des services. Gérés par la puissance publique, le coût du logement y est modéré.

Les actions en faveur de la mobilité



DÉPENSES
27 235 700 €

SÉCURISER LE RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

L'engagement important du Département en matière d'entretien programmé des chaussées se poursuivra en 2018 (14,49 M€). Afin de sécuriser de manière homogène le réseau routier départemental et d'améliorer ainsi le confort et le guidage des usagers, 1,5 M€ seront consacrés au renouvellement du marquage routier en application du plan d'entretien de la signalisation horizontale.

La préservation du patrimoine d'ouvrages d'art sera poursuivie avec la mise en service du pont de Béziers sur la RD 71 qui traverse le Marais d'Orx, la réfection en urgence du pont du Pas de Naou à Pissos (RD 43), l'engagement des travaux du pont du Bahus (Classun) et les études du vieux pont de Dax. Les travaux concernant le pont de Pontonx-sur-l'Adour et les ouvrages de décharge de Gousse (RD 10), le pont de Sorde-l'Abbaye (RD 123), le pont du Miey à Soustons (RD 50) et de Saubusse (RD 17) se poursuivront ou seront engagés.

FACE À LA CROISSANCE DU TRAFIC, DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES

Pour faire face à des trafics routiers de plus en plus importants, les études d'amélioration des carrefours à feux à Tarnos, Ondres et Dax seront finalisées. De même pour les réflexions sur la faisabilité et l'opportunité du développement d'infrastructures dans le sud du département, en partenariat avec les communautés de communes Maremne Adour Côte-Sud et du Seignanx, dans le nord du département avec la Communauté de communes des Grands Lacs et à Grenade-sur-l'Adour avec la Communauté de communes du Pays Grenadois.



TRAVERSÉES D'AGGLOMERATION : LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE

La disparition des compétences de l'Etat dans le domaine de l'ingénierie publique, mais aussi le besoin d'expertise technique exprimé par de nombreuses collectivités locales landaises et le respect des procédures de mise en concurrence peuvent conduire à réaliser, en co-maîtrise d'ouvrage avec la collectivité concernée, les traversées d'agglomération. Pour 2018, 1,5 M€ de crédits sont inscrits au budget.

XL LE CALOY-MONT DE MARSAN : L'AVANT-PROJET RESTE À FINALISER

La liaison à 2x2 voies Le Caloy-Mont-de-Marsan fera l'objet d'une étude de trafic pour réactualiser les données et préciser ainsi les besoins à saisir permettant de finaliser l'Avant-Projet Sommaire et rencontrer les collectivités locales concernées pour convenir des tracés des rétablissements de circulation (100 000 €).

XL LE CONTOURNEMENT DU PORT DE TARNOS EN BONNE VOIE

En 2018, les études de projet de la voie de contournement du port de Tarnos se poursuivront et les acquisitions foncières seront conduites en parallèle à la finalisation et à l'instruction des dossiers administratifs réglementaires (400 000 €).

XL PROJETS SUR LE DOMAINE AUTOROUTIER

Les études de transformation du carrefour giratoire provisoire réalisé par ASF pour faciliter l'accès au chantier de l'A63 de mise à 2x3 en carrefour giratoire définitif entre les RD 810 et RD 126 à Labenne seront engagées pour une réalisation des travaux en 2019. Les études d'une liaison entre les RD 27 et RD 41 à Rion-des-Landes seront engagées. Enfin, une surveillance particulière sera exercée sur l'évolution administrative du Plan d'Investissement Autoroutier concernant en particulier les projets d'aménagement des échangeurs BARO – RD 817, BARO – RD 19 et du demi-échangeur de Carresse-Cassaber.

XL LE PROJET GPSO AU SUD DE BORDEAUX EST NÉCESSAIRE

Le rapport DURON présenté le 1^{er} février 2018 considère que la nouvelle Ligne à Grande Vitesse Bordeaux – Mont-de-Marsan – Dax ne serait plus à privilégier au bénéfice du relèvement de la vitesse sur la ligne actuelle Bordeaux – Dax. L'aménagement éventuel de la nouvelle section est envisagé au-delà de 2037.

Le 23 février, une motion demandant au gouvernement le maintien de la réalisation en 2027 de la LGV Bordeaux – Mont-de-Marsan – Dax – Bayonne – Espagne et son inscription dans la loi d'orientation des mobilités en 2018 a été signée par les acteurs économiques, professionnels, industriels et les élus régionaux et landais.

Le 27 février, Madame Elisabeth Borne, ministre des Transports a reçu une délégation d'élus dont le président du Conseil départemental et les parlementaires landais. Aucun engagement n'a été confirmé par la Ministre, si ce n'est qu'elle poursuivra ses consultations en vue de formaliser la loi d'orientation des mobilités qui sera présentée au Conseil des ministres en avril prochain.

Le Département reste très mobilisé autour de ce projet, trait d'union européen entre la péninsule ibérique, Paris et le nord de l'Europe : il est propice au développement industriel, agricole, touristique et thermal et libérateur de sillons de qualité pour développer les liaisons TER et le fret ferroviaire avec des enjeux environnementaux forts au regard des 10 000 PL/J circulant entre Biriou et Bordeaux.

Rappelons que le Département participe au financement des études GPSO, de l'amélioration de la desserte Béarn-Bigorre et des acquisitions foncières anticipées, pour un montant de 2,25 M€ (1,5 M€ dépensé à ce jour).



Les actions en faveur du **développement économique** et artisanal



DÉPENSES
5 976 132 €

En application de la loi NOTRe, les interventions du Département en matière de développement économique et d'aide aux entreprises s'inscrivent désormais dans le Schéma Régional du Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), adopté en décembre 2016 par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'ACTION DES SYNDICATS MIXTES CONFORTÉE

Le Département poursuivra son action de développement territorial au service de l'activité et de l'emploi dans le cadre des syndicats mixtes. Leur efficacité a été démontrée et actée par tous les membres de cette Assemblée en décembre 2016. Les syndicats mixtes représentent 1 % de l'emploi landais.

À ce budget, au titre des participations statutaires, est inscrit un montant de 2 130 335 €. La convention signée avec la Région en 2017 sur les filières agro-alimentaires, bois et pêche permet au Département de soutenir les projets d'investissement matériel des entreprises de ces secteurs d'activité par des subventions en complément d'aides de la Région. Cette année devrait permettre de soutenir les premiers projets d'investissement en la matière.



AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Le Département propose également, au nom de la solidarité territoriale, aux EPCI de déléguer tout ou partie de leur programme d'aide à l'immobilier d'entreprise élargi à l'artisanat. Afin de financer toutes ces opérations d'aides aux entreprises, un crédit de 1 900 000 € est prévu au BP, ainsi qu'un crédit de paiement global de 809 323 € au titre des autorisations de programmes antérieurs.

L'AIDE AUX FILIÈRES STRUCTURANTES

Le Département appuie, depuis plusieurs années, les efforts faits par les industriels pour développer la structuration de leur activité en filière. C'est ainsi qu'il soutient la filière Glisse avec la structuration d'un cluster sous l'égide de l'association EuroSIMA, ou encore la CAPEB pour promouvoir et développer les métiers de l'artisanat du bâtiment dans les Landes. Un crédit de 114 000 € est inscrit dans ce domaine.

AGROLANDES



L'agroalimentaire, 1^{er} secteur économique des Landes, va avoir un lieu qui lui est dédié : Agrolandes à Haut-Mauco. L'ambition de ce technopôle est de définir de nouvelles productions, de nouvelles valorisations de ressources existantes localement et de créer de nouveaux services dans les domaines de l'agroalimentaire et de la chimie verte. Les travaux ont d'ores et déjà commencé : l'Agrocampus, à la fois siège social d'Agrolandes et pépinière d'entreprises, sera prêt à la fin de l'année.

AIDES À L'ARTISANAT

Les aides à l'artisanat sont renouvelées pour le réseau sur les territoires mais aussi la pêche artisanale ou des actions en faveur de l'égalité et mixité professionnelles. Les aides aux apprentis se poursuivent à hauteur de 136 000 €. À ce jour, pour l'année scolaire en cours, 558 primes d'apprentissage ont été attribuées.

Afin de soutenir la Chambre de métiers et de l'artisanat dans son action de développement de l'artisanat et de renforcement de la solidarité territoriale du secteur artisanal dans les Landes, une enveloppe de 160 000 € est prévue pour des actions menées en direction de personnes en situation de fragilité.

Les actions en faveur du **tourisme et du thermalisme**



DÉPENSES
4 585 289,71 €



PLUS DE
2 MILLIONS
DE TOURISTES PAR AN



20 000
EMPLOIS
1 MILLIARD D'€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES



PREMIER
DÉPARTEMENT THERMAL
DE FRANCE AVEC
76 792
CURISTES EN 2017
(+1,2 % PAR RAPPORT
À 2016)

Le département des Landes accueille plus de 2 millions de touristes par an pour 22 millions de nuitées, toutes formes d'hébergement confondues. Ce qui le place en 14^e position en nombre de nuitées touristiques au niveau national et au 3^e rang en termes de nuitées touristiques par habitant.

Les Landes sont le 1^{er} département thermal de France avec 76 792 curistes (2017) répartis dans les cinq stations de Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Eugénie-les-Bains, Préchacq-les-Bains et Saubusse.

Enfin, avec 20 000 emplois en haute saison (permanents et saisonniers) directs, indirects ou induits, et avec un chiffre d'affaires de près d'1 milliard d'euros, le tourisme et le thermalisme confortent le dynamisme économique des territoires.

En 2018, le Département et le Comité départemental du tourisme s'engagent dans une étude de définition d'une marque territoriale Landes, fédératrice des territoires et des filières. Une initiative co-construite et co-financée avec l'ensemble des EPCI et les chambres consulaires.



DES PROJETS D'INVESTISSEMENT STRUCTURANTS

En matière d'investissement, le Département continue de s'impliquer aux côtés des collectivités locales dans des projets structurants pour les territoires comme la finalisation de l'aménagement touristique d'Arjuzanx.

L'étude du projet de pôle résidentiel et touristique à dominante golfique de Tosse porté par le syndicat mixte Landes Océanes - qui réunit MACS et le Département -, se poursuit. La création d'une ZAC devrait être décidée ce printemps. Suite à la création de la ZAC, le syndicat mixte lancera le processus de sélection du concessionnaire. Cette procédure se déroulera sur plusieurs mois afin de favoriser la constitution d'équipes et d'offres solides et pertinentes pour répondre aux ambitions du projet. Landes Océanes a déjà reçu des manifestations d'intérêt de la part d'aménageurs, de promoteurs et d'exploitants d'équipements golfiques et touristiques. Le budget 2018 prévoit une participation du Département au syndicat mixte Landes Océanes à hauteur de 260 000 €.

RÉOUVERTURE DE L'HÔTEL LE SPLENDID

Les travaux de reconversion de l'hôtel Le Splendid à Dax sont en cours d'achèvement pour une ouverture prévue en avril. Le nouvel établissement 4 étoiles comprendra 149 chambres de style Art déco dont 3 suites, un restaurant, un espace spa de 1 800 m² et un centre d'affaires sur un plateau de 1 500 m² avec 14 salles de séminaire et une salle plénière.

Les travaux de rénovation et d'adaptation sont estimés à 16,5 M€. Le Département les finance à hauteur de 2,7 M€ aux côtés de la Région (1,3 M€), du Grand Dax (1,5 M€) et de la Ville de Dax (1,5 M€). Le solde, soit 9,5 M€, est apporté par la société d'investissement impulsée par le Groupe Caisse des Dépôts et la SCI Dax Le Splendid. La Ville conserve la propriété de l'immeuble. Elle a signé un bail emphytéotique de 50 ans avec la SCI Dax Le Splendid.

La société Vacances Bleues exploitera le nouvel établissement. Elle prévoit de créer quelque 70 emplois.



LE TOURISME DE NATURE CONFORTÉ

Le patrimoine naturel et en particulier le littoral sont des atouts majeurs pour le développement touristique ; c'est pourquoi le Département continue à fortement s'impliquer dans l'aménagement et la valorisation des ressources à travers notamment le Parc naturel régional des Landes de Gascogne et le GIP Littoral. À travers aussi l'aménagement d'itinéraires cyclables structurants comme l'EuroVelo 1 (Vélodyssée) qui va bénéficier d'un nouveau plan triennal d'actions et de promotion et l'EuroVelo 3 (Scandibérique). Cette dernière sera inaugurée en juin : ce sont 160 km de voies vertes et petites routes balisées selon une diagonale nord-est / sud-ouest passant par Mont-de-Marsan et Dax.

UN NOUVEAU PLAN D'ACTIONS POUR LE CDT

Le Comité départemental du tourisme et le Conseil départemental ont souhaité dresser un bilan des actions déployées dans le cadre du schéma départemental du tourisme et du thermalisme et mesurer les résultats du plan marketing mis en œuvre par le CDT. Sur la base de ce travail préparatoire, auquel près de 200 acteurs locaux ont été associés, le CDT propose un nouveau plan stratégique 2017-2021 qui a été présenté aux membres de la commission tourisme et thermalisme.

Projets 2018

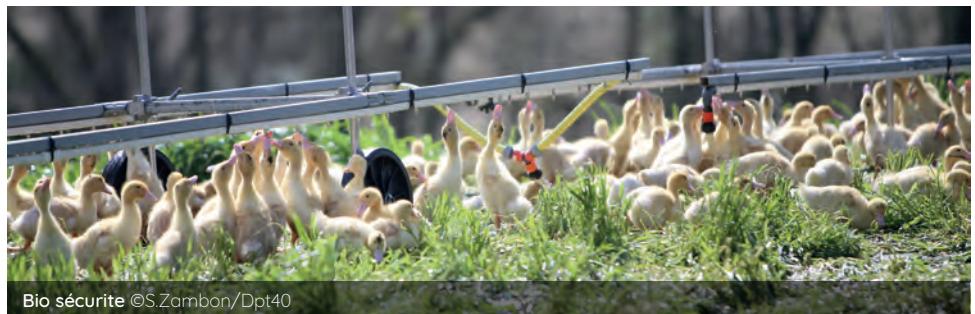
- La création d'un nouveau site internet,
- L'accompagnement des travaux de réflexion autour de la marque Landes,
- Le déploiement d'un nouvel outil départemental de commercialisation,
- Le déploiement d'un outil de mesure de l'e-réputation.

Le Département prévoit d'attribuer une subvention de 1 811 000 € pour le fonctionnement et les actions de promotion du CDT.

Les actions en faveur de l'**agriculture et de la forêt**



SOUTIEN À LA FILIÈRE AVIAIRE



La deuxième épidémie d'influenza aviaire a très fortement impacté, par la durée du vaste sanitaire et l'abattage, les exploitations de la filière volailles grasses, volailles maigres et couvoirs confrontés à d'importantes pertes de marché qu'il faudra reconquérir dans le temps. Le Département a été solidaire de l'amont et de l'aval des filières volailles en 2017 à hauteur de 3,2 M€ d'aides versées pour cette deuxième épidémie (analyses, complément activité partielle, soutien à la trésorerie et investissements en biosécurité). Le soutien à l'activité amont/aval de la filière volaille se poursuit en 2018, avec l'inscription au BP de 500 000 € de crédits supplémentaires pour l'action sanitaire et la prise en charge d'intérêts d'emprunts et 39 500 € pour le complément de l'activité partielle.

INCITER AUX PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

1 933 500 € sont inscrits au budget pour inciter les agriculteurs à des pratiques respectueuses de l'environnement. Cet engagement contribue au maintien des exploitations et répond à des attentes fortes des consommateurs, mais aussi à tous ceux qui sont attentifs à la préservation de notre environnement et de notre cadre de vie. Ce budget permet également la mise en œuvre effective du programme FEADER 2015-2020, notamment pour l'important volet concernant les investissements en faveur des infrastructures liées à l'irrigation agricole, passant par le renforcement de la ressource en eau superficielle. Ainsi que le Programme de développement rural aquitain pour les aides aux investissements de modernisation dans les élevages pour la période 2017-2020. 1 959 860 € sont prévus pour développer les politiques de qualité.

DÉVELOPPER LA QUALITÉ ET LES CIRCUITS COURTS

Les Landes sont parmi les départements qui comptent le plus de productions sous signes officiels de qualité, 11 au total, réalisées dans plus de 2 000 exploitations. Les circuits courts concernent chez nous environ 1 000 exploitations. Le Département a décidé en 2016 d'étendre à tout le département la plateforme Agrilocal40, qui avait été testée avec succès à Tartas. Un crédit de 25 000 € est prévu cette année pour ce dispositif. Par ailleurs, en 2018, le Département poursuivra le soutien au développement de l'agriculture biologique par des aides aux investissements et des aides au CIVAM BIO des Landes.

PROMOUVOIR LA PRODUCTION MARAÎCHÈRE

Le département souffre d'une insuffisance de production maraîchère de saison et de proximité. La réflexion sur la mise en place d'espaces tests agricoles prioritairement maraîchers engagée l'an dernier conduit à la mise en place d'une boîte à outils à disposition des territoires. Elle permettra au Département, syndicats mixtes et collectivités propriétaires de terrains, de mettre ce foncier à disposition de futurs maraîchers et d'équiper ces sites pour une mise en valeur pendant trois ans. Un budget de 450 000 € est prévu pour ce programme.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE RURAL



CUMA de Toulouzette ©S.Zambon/Dpt40

La préservation des exploitations familiales est un point essentiel pour l'équilibre de notre territoire. Cela passe par l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs, l'aménagement de l'espace rural, la consolidation de l'agriculture de groupe comme les coopératives et les CUMA, le développement de l'animation rurale et bien sûr la solidarité envers les agriculteurs en difficulté. Une enveloppe de 1 691 563 € est dédiée à cette thématique.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA FORÊT

Au 31 décembre 2017 s'est achevé le financement de la reconstitution de la forêt landaise suite à la tempête Klaus du 24 janvier 2009. L'engagement des sylviculteurs combiné à la confiance en l'avenir témoignée par les industriels et les mobilisations financières conjointes de l'Europe et de l'Etat ont permis de nettoyer 156 635 hectares dans les Landes (sur un total de 207 000 hectares en Aquitaine rapidement reboisés. Les surfaces complètement reconstituées dépasseront les 165 000 hectares dont près de 20 000 qui avaient été détruits par les scolytes. L'enveloppe globale allouée pour ce travail (environ 500 M€) aura été consommée mais 3 000 à 4 000 hectares semblent être pour l'instant dépourvus de tout financement.

Sous l'impulsion du Département des Landes et avec la ferme volonté de reboiser à l'hectare près, un effort particulier a été mené pour permettre aux petits propriétaires de se regrouper et accéder ainsi aux aides. 8 500 hectares ont pu être nettoyés et 8 900 seront finalement reboisés et intégralement financés. L'effort de reconstruction de la forêt étant accompli, la gestion et le suivi sont maintenant prioritaires. Toutefois, l'industrie de première transformation de bois d'œuvre de haute qualité (lambris, parquets, déroulage) souffre de ne pouvoir bénéficier d'un approvisionnement constant et pérenne alors que la ressource existe. Dans ce contexte, en 2018, le Département continuera de soutenir les acteurs de la filière sylvicole avec notamment 13 500 € pour l'Association des Entrepreneurs de Travaux Forestiers d'Aquitaine, 10 000 € pour le soutien aux échanges et cessions de petites parcelles, 15 000 € pour la Caisse Phytosanitaire, 12 000 € au Sydec pour la poursuite des études de préfaisabilité de réseaux de chaleur publics, 30 000 € pour le SIVU des Chênaies de l'Adour, 90 000 € pour la poursuite des actions de Sylv'Adour.

Les actions en faveur des **collectivités locales**



**FONDS DE
DÉVELOPPEMENT
ET D'AMÉNAGEMENT
LOCAL**
1 428 789 €

Le Département accompagne les investissements portés par les collectivités locales et leurs groupements afin d'assurer un développement équilibré et solidaire du territoire. Le Fonds d'équipement des communes réparti entre les quinze cantons, le Fonds de développement et d'aménagement local (FDAL) et le Fonds de solidarité intercommunal participent aux investissements des communes et intercommunalités tant en matière d'équipements, de maintien du commerce de proximité que du développement des services à la population.



**FONDS D'ÉQUIPEMENT
DES COMMUNES ET
PLANS COMMUNAUX
DE SAUVEGARDE**
1 639 837 €



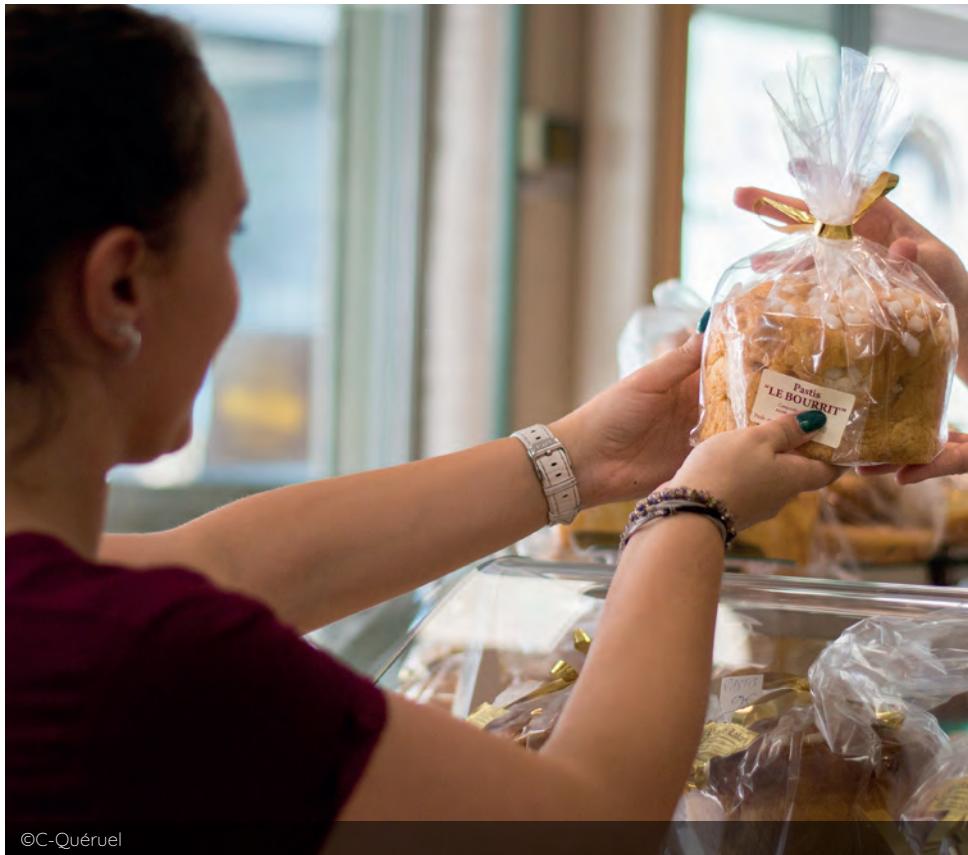
ÉQUIPEMENTS RURAUX
2 339 266,84 €



**GESTION ET
PRÉSÉRATION
DES AQUIFÈRES**
350 000 €



**AGENCE
DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX
COLLECTIVITÉS
LOCALES**
538 000 €



©C-Quéruel

REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS

Pour 2018, il est prévu d'ajouter dans le cadre du règlement du FDAL, une aide à l'ingénierie des collectivités pour financer les plans de référence ou études d'aménagement dans la perspective de la revitalisation des centres-bourgs ou centres-villes. Une large réflexion sera menée au cours de l'année afin que le Département puisse accompagner au mieux les collectivités et leurs EPCI pour ces opérations de redynamisation.



ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Département des Landes a travaillé, en copilotage avec l'Etat, à l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ce schéma définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité. La démarche de concertation engagée depuis 2016 et le diagnostic territorial ont permis de dégager les objectifs suivants dans les Landes :

- Renforcer l'attractivité de tout le territoire,
- Améliorer le cadre et de la qualité de vie,
- Permettre l'accès aux services pour tous et partout,
- Maintenir l'offre existante et anticiper les risques de déficit,
- S'adapter aux évolutions technologiques et sociétales.

Ces objectifs se déclinent au travers d'un plan d'actions où figurent 40 opérations dans quatre grands domaines d'intervention :

- La mobilité des usagers et des services (avec les usages numériques),
- L'offre de soins et l'attractivité pour les professionnels de santé,
- Les services du quotidien (sécurité, artisanat, commerce...),
- Des services pour plus de solidarités (logement, accès aux droits, services sociaux...).

PLUS DE 19 M€ POUR LE SDIS

Le Département consacre chaque année plus de 19 millions d'euros au fonctionnement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), pour un budget global en 2018 de 38 millions d'euros.

Pour mémoire, le SDIS a investi en 2017 plus de 1,5 million d'euros dans du matériel mobile d'incendie et de secours. Plus de 1,7 million sera investi cette année. Sur le registre des opérations de constructions et de rénovations de bâtiments, le SDIS a réalisé l'an dernier un investissement de plus de 850 000 €, et sera inauguré avant l'été le centre d'intervention et de secours de Tartas.

Le Département a toujours voulu dans ce territoire si vaste et avec des zones rurales isolées, maintenir un véritable maillage de service public d'incendie et de secours. On compte ainsi 60 centres de secours, un parc de 300 véhicules dont plus de la moitié dédiés aux feux de forêts. En 2017, les secours à la personne ont représenté 82 % des interventions, soit plus de 26 000 personnes secourues, un chiffre en hausse de 7 %. N'oublions pas non plus que près du quart des interventions de secours à domicile concerne le dispositif départemental de téléalarme en direction de plus de 9 500 personnes âgées.



CENTRES DE SECOURS
60



VÉHICULES
300

Les actions en faveur de l'aménagement numérique



DÉPENSES
5 180 000 €



PRISES OPTIQUES
EN 2018
20 000

... SOIT
90 000
D'ICI 2021

Depuis le 1^{er} juillet 2014, le SYDEC est en charge de l'aménagement numérique du territoire landais conformément aux orientations définies par le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) voté en 2013 par l'Assemblée départementale. Le rythme et le montant du programme d'aménagement sont décidés par une commission départementale. Il est bien sûr tenu compte des besoins locaux mais aussi des capacités contributrices des collectivités associées au financement.

XL LA MONTÉE EN DÉBIT POUR 13 COMMUNES

La Commission départementale numérique du SYDEC, à laquelle adhèrent tous les EPCI landais à l'exception de Mont de Marsan Agglomération et du Grand Dax, a proposé pour l'année 2018 de réaliser les travaux de la troisième tranche de montée en débit, soit l'amélioration de la desserte numérique sur 13 communes; le montant estimé pour la montée en débit en 2018 est de 3,8 M€.

XL LA FIBRE OPTIQUE POUR 20 000 FOYERS



Le SYDEC va entreprendre les études et les travaux de déploiement de la fibre optique pour environ 20 000 foyers et entreprises; le montant estimé pour cette action en 2018 est de 11,9 M€. Sont concernées les communes de : Aire-sur-l'Adour, Arjuzanx, Garrosse, Hastingues, Léon, Josse, Oeyregave, Morcenx, Peyrehorade, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Jean-de-Marsacq, Saint-Martin-de-Hinx, Saubrigues et Ychoux.

D'ici 2021, le réseau très haut débit landais représentera 90 000 prises optiques déployées sur le territoire.

XL L'OFFRE SATELLITAIRE ÉLARGIE

Le SYDEC va poursuivre le dispositif d'aide à l'accès à internet par voie satellitaire pour les foyers et les entreprises qui ne bénéficieront pas au terme des dix ans du programme d'une amélioration de leur accès à internet via la fibre optique ou la montée en débit. Compte tenu du nombre d'aides attribuées à ce jour, et compte tenu du délai de déploiement de la fibre optique sur certaines communes, le SYDEC propose d'ouvrir le dispositif à un plus grand nombre de bénéficiaires, et notamment ceux pour lesquels le déploiement de la fibre optique n'interviendra qu'à partir de 2020.

Les actions en faveur de l'**Economie Sociale et Solidaire**



DÉPENSES
389 500 €



**ÉTABLISSEMENTS
EMPLOYEURS**
1 550



**SALARIÉS
(CORRESPONDANT
À 9 724 ETP)**
11 003

10 %

**...ENVIRON
DE L'EMPLOI
SALARIÉ**



**RÉMUNÉRATIONS
BRUTES**
289 M€

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe des structures - coopératives, associations, mutuelles et fondations - qui se distinguent par leur organisation interne (coopération, démocratie d'entreprise, gouvernance horizontale) et par leur finalité, dirigée vers l'intérêt général.

Les entreprises de l'ESS se retrouvent dans de nombreux secteurs d'activité. Leur dynamique de développement est éminemment territoriale et démocratique. Dans les domaines des énergies renouvelables, du numérique, de l'agriculture bio et des circuits courts, l'ESS constitue un creuset d'innovation important. Les perspectives professionnelles y sont nombreuses, considérant la diversité de métiers possibles et les 700 000 départs à la retraite prévus d'ici 2025.

Avec la loi du 31 juillet 2014, dite Loi Hamon, l'ESS est reconnue comme une composante essentielle de l'économie au sein de laquelle elle représente une alternative soucieuse du développement local, du partage des ressources et des richesses.

En matière de politiques publiques, l'ESS représente une approche transverse qui concerne les politiques d'insertion, d'inclusion, de soutien à l'Insertion par l'Activité Economique, le développement économique, les démarches éducatives, l'environnement... Le Département prévoit de développer l'économie sociale et solidaire dans les Landes suivant plusieurs axes.





Café associatif et tiers-lieu La Smalah à Saint-Julien-en-Born ©S.Zambon/Dpt40

XL DÉVELOPPER L'IMPACT SOCIAL DES ENTREPRISES DE L'ESS

- Soutien aux initiatives locales pour créer des emplois non délocalisables et répondant à des besoins de territoire,
- Accompagnement des associations, soutien à la finance solidaire,
- Développement d'une plateforme de bénévolat et de financement participatif,
- Soutien à Profession Sport Landes.

XL FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE

- Développer les achats responsables,
- Soutien aux SCOP et SCIC.

XL FAIRE ÉMERGER LES TIERS LIEUX ET ESPACES PARTAGÉS

- Recensement de l'existant,
- Accompagnement aux têtes de réseaux sur les territoires.

XL PROMOUVOIR ET FAIRE CONNAÎTRE L'ESS

- Sensibiliser, en créant notamment une plateforme ESS pour les stages de 3^e,
- Participation à la recherche (Chaire Optima – UPPA et Chaire Chrisalidh – Université de Bordeaux) et aux animations nationales et européennes.

Les actions en faveur de l'**éducation et de la jeunesse**



**COLLÈGES ET
TRANSPORT SCOLAIRE
DES HANDICAPÉS**
20 977 900 €



**ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**
1 693 870 €



POLITIQUES JEUNESSE
5 928 446 €



**BOURSES ET AIDES
AUX VACANCES**
1 670 000 €

XL INVESTISSEMENT MASSIF SUR LES COLLÈGES

En 2018, la collectivité poursuit ses efforts de co-construction de ses politiques éducatives à hauteur de 36,66 M€ et concrétise son « investissement » dans l'éducation de plus de 70 000 jeunes landais.

20,97 M€ seront consacrés aux collèges et au transport scolaire des élèves handicapés. Dans la perspective de l'ouverture à l'horizon 2020 d'un nouveau collège à Angresse, 900 000 € sont inscrits à ce budget pour le démarrage de l'opération. Par ailleurs, d'importantes opérations de restructuration et d'extension des établissements existants seront menées en 2018 : restructuration intégrale à Capbreton (15 M€), restructuration à Grenade (4 M€), Linxe (3,55 M€), Cel le Gaucher - Mont-de-Marsan (4 M€), Rion-des-Landes (0,5 M€), Saint-Pierre-du-Mont (4 M€), Saint-Sever (4,2 M€) et Villeneuve-de-Marsan (7,5 M€).

12,97 M€ seront consacrés au programme pluriannuel des investissements de la période 2016-2020.



XL UN TARIF MODÉRÉ À LA CANTINE

90 % des collégiens sont demi-pensionnaires. Ils bénéficient d'un tarif de repas très modéré (2,70 € en 2018, non inclus le bénéfice éventuel des bourses), la qualité des repas étant garantie par les dispositions d'une Charte et des mesures dédiées.

XL LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES COLLÉGIENS

Le Conseil départemental acquiert, met à disposition des collèges et entretient un ensemble de plus 19 560 équipements informatiques et matériels réseaux, mais également des logiciels, ressources et services numériques. Cela représente 5,54 M€ en 2018. Il s'agit d'équipements individuels mobiles (ordinateurs individuels, et dans quelques classes, de tablettes tactiles), outils nomades et portatifs qui vont et viennent de la maison au collège. Sur ces machines, la collectivité installe une suite documentaire, des logiciels et des ressources disciplinaires, des animations scientifiques, soit près d'une centaine d'applications. Par ailleurs toutes les salles de classe de tous les collèges publics sont équipées d'outils de visualisation collective. Le but est d'alléger le cartable des collégiens par le biais de la projection de documents issus de supports papiers, cahiers d'exercices ou manuels scolaires.



LES « JEUNESSES EN AVANT » AVEC LE PACK XL JEUNES

Aujourd’hui, les parcours de jeunesse se présentent de moins en moins de façon linéaire et l’effort de construction qu’ils nécessitent est de plus en plus ardu. Ces difficultés peuvent former un creuset pour le développement des inégalités et les exclusions sociales.

Dans ce contexte, l’engagement du Département des Landes, au-delà de ses compétences obligatoires, constitue un enjeu central.

C’est le sens du projet « Jeunesse en avant » dédié à l’émancipation des jeunes landais et renforcé en 2016 par la mise en place du Pack XL Jeunes, trois nouveaux dispositifs renforçant l’accès à la pratique sportive, à une complémentaire santé pour les étudiants boursiers et au permis de conduire.

En 2018 ces actions représenteront un budget de 5,92 M€ dont 740 000 de bourses pour alléger les frais de scolarité, 930 000 € de soutien aux familles pour que les enfants puissent partir en vacances, et 349 000 € de prêts d’honneur au bénéfice des étudiants et des apprentis.

SOUTIEN AUX COMMUNES POUR LE 1^{ER} DEGRÉ

Les près de 36 000 Landais scolarisés dans les 361 écoles relevant du 1^{er} degré (hors enfants de moins de 3 ans) représentent plus de la moitié de la population scolaire landaise. Le Département soutient les efforts des communes et des groupements de communes pour l’enseignement du 1^{er} degré. Ces six dernières années, le Département a soutenu les projets de travaux des communes et de leurs groupements à hauteur de 6,96 M€. 900 000 € sont prévus au budget 2018.

DÉVELOPPER L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Département assure la maîtrise d’ouvrage de la construction d’une halle très haut débit sur le site de l’IUT de Mont-de-Marsan et participe à son financement avec l’État, la Région Nouvelle-Aquitaine, Mont-de-Marsan Agglomération et l’Université de Pau et des Pays de l’Adour. La livraison est prévue pour début 2019. 1,1 M€ est prévu au budget 2018 pour cet équipement. Le Département financera par ailleurs des programmes de recherche au sein de l’IUT.

Le Département soutient à hauteur de 181 400 € l’Institut du Thermalisme (56 étudiants), installé dans ses bâtiments à Dax. Dans la perspective de l’ouverture de la première année commune aux études de santé (PACES.) au sein de l’Institut, projet soutenu avec l’agglomération du Grand Dax, un soutien supplémentaire de 35 000 €.

Par ailleurs, le Département finance les programmes de recherche appliquée des universitaires installés dans les Landes à hauteur de 180 000 € en 2018.

Les actions en faveur du **sport**



DÉPENSES
3 404 068 €



125 000
LICENCIÉS
(+1000 PAR RAPPORT
AU BP 2017)

Les Landes sont le département le plus sportif de France avec plus de 125 000 licenciés et plus de 60 disciplines représentées par des comités départementaux. Depuis plusieurs années, le Département s'investit pour le développement du sport avec la volonté de permettre au plus grand nombre l'accès à une pratique sportive de qualité.



XL ENCOURAGER LA PRATIQUE SPORTIVE DES JEUNES

Les 502 écoles de sport landaises constituent le cœur de la politique sportive départementale. L'investissement du Département au travers de ce dispositif représente une aide d'environ 26 € par licencié. 721 000 € devraient être attribués en 2018.

XL CHÈQUE SPORT : DÉJÀ + DE 1 200 DEMANDES

Dans le cadre du Pack XL Jeunes, un chèque sport pour les élèves landais scolarisés en sixième afin de faciliter leur inscription dans un club sportif a été mis en place. Versée directement aux familles concernées, cette aide à la pratique concerne exclusivement les clubs sportifs landais affiliés à une fédération sportive, ainsi que les associations sportives scolaires relevant de l'UNSS et situées dans les Landes. A ce jour, et depuis le lancement du dispositif en septembre 2016, 1 200 demandes ont été traitées.

Afin de poursuivre cette action au titre de la saison sportive 2017-2018, 190 000 € sont inscrits au budget.

XL LE DÉPARTEMENT AUX CÔTÉS DU MOUVEMENT SPORTIF

En partenariat avec le mouvement sportif, le Département déploie des interventions en direction des éducateurs bénévoles et professionnels pour faciliter leurs formations et leur emploi.

Le sport de haut niveau, qu'il soit amateur ou professionnel, individuel ou collectif, est également soutenu par l'Assemblée départementale, en particulier via les comités et organismes départementaux. Considérant le lien entre l'arbitrage et les enjeux de citoyenneté, le dispositif d'aide pour les sportifs individuels de « haut niveau » est élargi aux arbitres et juges de haut niveau.

Les manifestations sportives mais aussi les initiatives associatives sont également soutenues quand elles font écho aux priorités politiques départementales. 103 040 € sont inscrits au budget pour ces actions.

XL DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS STRUCTURANTS

En matière d'équipements sportifs, le budget prévoit un échéancier de paiement sur 3 ans de l'AP provisionnelle de 1 M€ dédiée à la labellisation du Stade Guy Boniface de Mont-de-Marsan, avec un premier crédit de paiement de 293 300 €.

D'autres opérations comme la réhabilitation du Stade Maurice Boyau à Dax (166 480 € au BP pour une aide exceptionnelle de 1 M€) sont financées.

Le Grand Dax a pour projet de construire un centre aquatique dans le quartier de Cuyès. Dans le cadre d'un « refléchage » des crédits du contrat d'agglomération, 700 000 € seront consacrés à cette opération avec un premier crédit de paiement de 166 480 €.



XL CRÉATION D'UNE MAISON DES SPORTS

Une réflexion a été engagée à l'initiative des acteurs sportifs sur l'opportunité d'une « maison des sports » à vocation départementale, pour accueillir les différents acteurs du mouvement sportif. Elle a vocation à devenir un lieu d'accompagnement de projets, de formations et de mise à disposition d'espace de travail partagé, sous forme d'un tiers-lieu d'environ 600 m².

Le coût de cette Maison des Sports a été évalué à 2 M€. Un crédit de paiement de 110 000 € est prévu au budget 2018.

XL SOUTIEN AU SURF ET À LA CANDIDATURE JO PARIS 2024

La proximité et la densité de l'offre sportive et de loisirs constituent l'un des critères d'appréciation pour qualifier le cadre de vie des habitants. La politique menée par le Département en matière de soutien au surf (230 000 €) est un des principaux vecteurs de cette dynamique.

Le Conseil départemental s'est positionné avec les communes de Capbreton, Seignosse, Soorts-Hossegor et la communauté de communes MACS pour porter une candidature Landes à l'accueil de l'épreuve de surf des JO Paris 2024.

Les actions en faveur de l'environnement



DÉPENSES TOTALES
6,33 M€



**MISE EN ŒUVRE DU
NOUVEAU SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
CYCLABLE ET DU PLAN
DE RANDONNÉE**
1,85 M€



SCHÉMA NATURE 40
1,12 M€



**LITTORAL
ATLANTIQUE**
1,58 M€



**ENJEUX DE GESTION
ET DE PROTECTION DE
L'EAU ET DES MILIEUX
AQUATIQUES SUR LES
BASSINS VERSANTS DU
TERRITOIRE**
1,23 M€



**SENSIBILISATION À
L'ENVIRONNEMENT ET
AU DÉVELOPPEMENT
DURABLE -
ENGAGEMENTS DU
PLAN CLIMAT**
0,55 M€

Le nouveau Schéma départemental Nature 40 2018-2027 fixe pour objectif d'agir pour la biodiversité et de préserver les cadres de vie, tout en veillant à sensibiliser au développement durable. Parmi les actions phares du Département, le soutien aux gestionnaires d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) occupe une place essentielle. 490 000 € sont prévus pour le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels qui gère le domaine d'Arjuzanx, la Réserve naturelle du Marais d'Orx et la Réserve naturelle de l'Etang noir.

GÉRER ET VALORISER « L'ESPACE RIVIÈRE »

Le Département mène une politique volontariste forte pour la protection et la gestion de la ressource en eau ; promotion d'une gestion raisonnée des cours d'eau, surveillance et protection de la ressource en eau, amélioration des pratiques de désherbage. Le budget est de 1 226 800 €.



Érosion dunaire à Biscarrosse ©S.Zambon/Dpt40

PROTÉGER ET VALORISER LES ESPACES LITTORAUX

Cette action représente un quart des dépenses du budget environnemental du Département. La côte landaise, ce sont 106 km de plages bordées de dunes et protégées par une immense forêt de pins. Cette zone exceptionnelle est un milieu fragile qu'il faut respecter et protéger. Le Département, aux côtés notamment des communes et des EPCI réunis dans le Syndicat mixte du littoral landais, tient à préserver ce patrimoine naturel tout en développant l'attractivité touristique. Les orientations 2018 prévoient la lutte contre les pollutions, la gestion intégrée des espaces littoraux et les aménagements littoraux.

DÉVELOPPER LES ITINÉRAIRES POUR LA RANDONNÉE ET LE CYCLABLE

550 km de voies vertes, 1 700 km de circuits vélo balisés sur petites routes et 3 500 km d'itinéraires de randonnée balisés sont entretenus par le Département. Afin de faire des Landes une destination touristique reconnue en matière de vélo et de randonnée, de nouveaux itinéraires seront créés.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE



Les politiques publiques mises en œuvre sont détaillées dans le rapport de développement durable présenté lors des Orientations budgétaires. Le Département intervient en appui technique et financier aux politiques de développement durable des territoires. Il soutient la mise en réseau d'une cinquantaine de structures, pour la plupart associatives, qui mettent en place des actions de sensibilisation sur des thématiques liées à l'environnement. Il est lui-même un intervenant actif en matière de sensibilisation des scolaires et du grand public.

Actions 2018

- Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques via le Sydec (148 000 €),
- 65 000€ en faveur de la démoustication sanitaire,
- Une convention d'objectifs et de moyens renouvelée avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

Les actions en faveur du **développement culturel**



DÉPENSES
4 509 500 €

À l'heure où de nombreuses collectivités en France baissent leur niveau d'intervention, nous continuons dans les Landes à soutenir le développement culturel des territoires en accompagnant les initiatives et les projets locaux des communes et groupements de communes, des associations et des artistes. Notre ambition est de rendre accessible une offre de qualité sur l'ensemble du territoire, de fidéliser mais aussi d'élargir les publics, de soutenir l'éducation artistique et culturelle des plus jeunes, de favoriser la mise en synergie des moyens et des compétences des professionnels landais du secteur culturel.

XL AMÉNAGER LES LIEUX CULTURELS

S'agissant de l'aménagement et de l'équipement des lieux, le Département reconduit pour 2018 les règlements départementaux d'aides aux communes et groupements de communes, avec un nouveau plafond pour l'aide à la construction, l'aménagement et l'équipement des salles de cinéma porté à 100 000 €. Il convient de noter que le Département continue de renforcer les ressources de son parc technique mis à disposition des associations et des collectivités publiques.



XL FAVORISER LA DIFFUSION DE SPECTACLES

Le Département soutient de longue date les organisateurs de manifestations ou de saisons culturelles qui proposent sur le territoire landais une programmation fondée sur des créations professionnelles. 729 000 € sont prévus à cet effet.

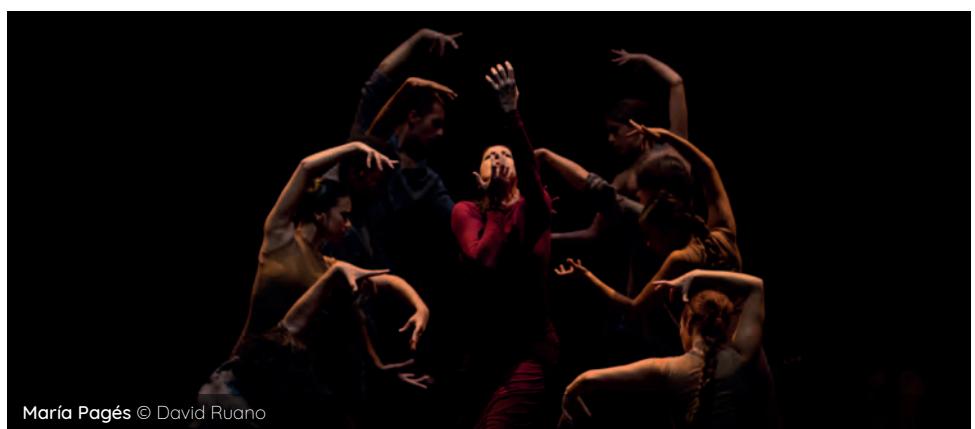
Un nouveau règlement départemental d'aide à la diffusion du spectacle vivant est mis en place : il fixe les priorités d'intervention du Département. Une attention particulière sera ainsi portée sur les projets qui s'engagent à favoriser un accès qualitatif à la culture pour les publics qui en sont les plus éloignés ainsi qu'aux programmes d'actions qui contribuent à l'éducation artistique et culturelle des plus jeunes. Ce nouveau règlement met aussi l'accent sur l'exigence artistique professionnelle dans les programmations.

SOUTENIR LA CRÉATION ET LES PRATIQUES ARTISTIQUES

Le Département apporte également des aides aux artistes et associations qui œuvrent dans le domaine du théâtre, de la musique, de la danse, de l'édition et des arts plastiques. Ce budget 2018 prévoit plus de 1 M€ de crédits d'intervention. C'est un soutien indispensable à la création mais aussi au développement des pratiques auquel il convient d'ajouter les 1 590 000 M€ de participation annuelle au Conservatoire des Landes.

UN BUREAU DES TOURNAGES

Après avoir mené deux études sur l'attractivité et les ressources professionnelles du territoire landais pour l'accueil des tournages en 2016 et 2017, le Département a impulsé la création d'un bureau d'accueil des tournages départemental fin 2017. C'est la société de production KIOZ Films, basée à Hauriet, qui est en charge de l'animation de ce bureau départemental, qui sera le point d'articulation de la politique départementale du cinéma et de l'audiovisuel (392 000 € en 2018).



LES 30 ANS DU FESTIVAL ARTE FLAMENCO

Si le Département apporte son soutien aux porteurs de projets culturels, il intervient aussi directement dans la vie artistique landaise pour densifier l'offre culturelle sur le territoire et améliorer son attractivité. C'est le cas avec le Festival International Arte Flamenco, qui fête sa 30^e édition cette année avec une programmation exceptionnelle : María Pagés, Vicente Amigo, Antonio Canales... En complément des spectacles, le festival développe des partenariats d'actions culturelles avec des opérateurs du territoire et développe des projets en direction du jeune public et des publics éloignés de la culture. La participation du Département à ce festival s'élève 380 000 € sur un budget total de 908 000€.

UNE SIXIÈME SAISON DE CULTURE EN HERBE

Le dispositif « Culture en herbe » vise à l'accueil d'artistes au sein des collèges landais, sur une durée de 20 à 30 jours pour mener un travail de création artistique auprès des collégiens et de leur équipe pédagogique. Pour la saison 6, quatre établissements volontaires seront retenus à l'issue d'un appel à candidatures lancé au premier trimestre 2018.

LA SAISON 4 DU XL TOUR

Le Département intervient dans le champ musical en s'associant au XL Tour organisé par les associations AMAC/cafémusic' de Mont-de-Marsan et Landes Musiques Amplifiées (Pôle Sud de Saint-Vincent-de-Tyrosse). La saison 4 de ce tremplin va permettre à quatre groupes ou artistes landais (I Sens & The Diplomatik's, Terre Neuve, Bonduran et l'artiste Kepa) d'accéder à des scènes régionales voire nationales.

Les actions en faveur du patrimoine culturel



DÉPENSES
3 532 750 €

La politique du Conseil départemental en faveur du patrimoine culturel s'articule autour des actions de la Médiathèque départementale, de la Conservation départementale des musées et du patrimoine et des Archives départementales.

❖ FAVORISER LA LECTURE PUBLIQUE

Où qu'il vive, chaque Landais doit pouvoir avoir accès à des documents de culture, d'information ou de loisirs, sur tous supports. La Médiathèque départementale met chaque année plus de 200 000 documents ainsi que des expositions à disposition des 131 bibliothèques et points de lecture de proximité du réseau départemental.

Le Département, en partenariat avec les communes et groupements de communes, souhaite continuer à développer et renforcer le réseau départemental de lecture publique à travers un règlement d'aide au développement des bibliothèques et médiathèques de proximité. S'agissant des aides à l'investissement, le programme pluri-annuel 2018-2021 prévoit 100 000 € de crédits par an.

La Médiathèque départementale porte par ailleurs des actions phares comme la manifestation Rendez-vous : chaque mois, une bibliothèque de proximité accueille un auteur de premier plan et le met en relation avec les lecteurs landais.



❖ MILLE ET UNE VIES DU SAMADET

L'exposition temporaire *Les mille et une vies du Samadet*, prévue jusqu'en novembre 2018 au Musée de la Faïence et des Arts de la table à Samadet, sera agrémentée de nouveaux contenus muséographiques et accompagnée d'une programmation culturelle renforcée (conférences, ateliers familiaux et animations).

L'offre éducative à destination des scolaires est maintenue et même élargie aux classes de maternelle et le partenariat avec la Communauté de communes Chalosse-Tursan, gestionnaire de la Maison de la céramique du Tursan, continue.

L'ABBAYE D'ARTHOUS ENRICHIT SON EXPOSITION

Pour la saison 2018, le site départemental de l'Abbaye d'Arthous propose une version plus étouffée de l'exposition *Il était une fois Arthous* conçue pour mettre en valeur l'histoire du monument. Enrichie d'interviews, de fonds sonores et de documents inédits, elle propose aux visiteurs un nouveau parcours permanent se déployant dans les bâtiments conventuels et dans l'église, dont les murs seront animés par des projections grand format. Le site départemental d'Arthous continue par ailleurs de renforcer son offre éducative et développe des ateliers en famille, des animations scientifiques (journée de l'archéologie, rencontres d'histoire...) et des temps plus festifs pour le grand public.

Le projet d'aménagement de la cour et du sol de l'église, dont les travaux étaient envisagés en 2017, est décalé. Les contraintes spécifiques du site classé Monument Historique, impliquant une opération d'archéologie préventive prescrite par l'Etat - complexe compte tenu du potentiel du sous-sol -, imposent une adaptation du projet initial et un nouveau phasage des travaux en lien avec les services de l'Etat (DRAC).



Exposition *Il était une fois Arthous* ©S/Zambon/Dpt40

COLLECTE DES ARCHIVES PUBLIQUES D'HENRI EMMANUELLI

Les Archives départementales s'engagent en 2018 dans la conception d'un nouveau projet scientifique, culturel et éducatif. S'agissant des fonds patrimoniaux historiques, l'activité sera axée sur le démarrage de la collecte et du traitement des archives d'Henri Emmanuelli. Ce chantier très important sera tout d'abord orienté vers les archives de la présidence du Conseil général, puis départemental, des Landes.

Les Archives départementales vont par ailleurs intensifier la numérisation des fonds documentaires. L'accueil du public en salle de lecture fera l'objet d'une réflexion sur l'amélioration du service rendu aux usagers, autour d'un concept de « salle de lecture scientifique ».

LES AIDES AUX ACTEURS LOCAUX MAINTENUES

Les aides aux musées de France, ainsi qu'aux acteurs landais du patrimoine et de l'archéologie, sont maintenues avec pour enjeux la qualité de l'offre, l'accessibilité pour tous les publics, l'implication des territoires et des populations et l'équité territoriale. Le Département continuera à soutenir des projets culturels ambitieux et qualitatifs, structurants à l'échelle départementale et valorisant notre patrimoine historique et archéologique. Par ailleurs, 100 000 € de crédits sont prévus en 2018 afin de permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale de restaurer leur patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques.